CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2019

Compte-rendu sommaire

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

Présents

M. G. GEOFFROY – M. G. ALAPETITE – M. P. SEDARD – Mme J. FOURGEUX – M. JM. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – M. B. BAILLY (à partir du point 2) – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – Mme D. REDSTONE – M. BAFFIE – M. D. VIGNEULLE – Mme C. KOZAK – Mme M. GEORGET – M. Y. LERAY – M. F. BOURDEAU – M. HAMDANI – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. R. TCHIKAYA – M. J. HOARAU – M. P. SAINSARD – Mme MC. BARTHES – M. J. SAMINGO – M. D. ROUSSAUX.

Absents représentés

Mme MM. SALLES par Mme LA. MOLLARD-CADIX – Mme M. LAFFORGUE par M. G. ALAPETITE – M. B. BAILLY par Mme F. SAVY (point 1) – Mme N. GILLES par M. M. HAMDANI – Mme D. LABORDE par M. F. BOURDEAU – Mme KD. MAKOUTA par M. M. BAFFIE – Mme M. GOTIN par M. J. SAMINGO.

Monsieur	Gilles	ALAPETHE	a ete elu	secretaire	ae	seance.

M. le Maire ouvre la séance à 20 heures.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Voir liste annexée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2018.
- **APPROUVE** le Compte Administratif 2018.
- **APPROUVE** l'affectation du résultat de l'exercice 2018.
- MAINTIENT les taux d'imposition de la fiscalité locale pour l'année 2019.
- **VOTE** le Budget Primitif 2019
- AUTORISE l'annulation de titres de recettes pour un montant total de 355,40 € correspondant à la dette d'un particulier.
- **MODIFIE** le tableau des effectifs du personnel communal.
- **PARTICIPE** aux frais de classe découverte d'un enfant combs-la-villais scolarisé au sein de l'Unité Locale d'Inclusion Scolaire (ULIS) d'une école de Champs-sur-Marne.
- **MODIFIE** partiellement la carte des secteurs scolaires.
- **APPROUVE** les conventions de sponsoring dans le cadre de la fête « Dagosport » du 14 avril 2019.
- **APPROUVE** la nouvelle convention constitutive relative au groupement de commandes du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM).
- ACCEPTE la désaffectation et le déclassement du domaine public de la parcelle AE 638 située 20 rue de la Nouvelle Cythère.

Le Maire

Guy GEOFFROY